



Répartition du solde de compte de succession

Par **losier**, le **31/07/2013** à **17:45**

Seul parmi 6 cohéritiers de mon père j'ai contesté le montant de la facture de débarrassage de la maison dont nous avons hérité. Le notaire en charge de la succession a réglé les quatre cinquièmes de cette facture (en prenant l'argent sur le compte de l'indivision des cohéritiers). Il m'a renvoyé vers l'artisan brocanteur qui a effectué le débarrassage et m'a affirmé à l'époque que le cinquième restant devait m'être restitué lors du partage final du solde de compte de succession.

Suis-je en droit de récupérer cet argent?

Je précise que l'un des cohéritiers me menace de procès parce que j'ai demandé la restitution de ce cinquième restant.